SAILLY-LEZ-LANNOY
Village au coeur

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Villeneuve d'Ascq

ARRETE MUNICIPAL

2026/136

OBJET : Ouverture d'une buvette temporaire à l'occasion de la journée des associations

Le Maire de la Commune de SAILLY lez LANNOY,
Vu les articles L 3334-1, L 3334-2 et L 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande en date du 01 avril 2026 par laquelle Madame Sylvie Brûlé, présidente de l'association « Sailly en fête » domiciliée à Sailly lez Lannoy, 10, rue de la Mairie, demande l'autorisation d'ouverture temporaire d'une buvette et vente de crêpes dans la salle Clovis Deffrenne située dans la commune, rue des Millepertuis,

ARRETE

Article 1 : La pétitionnaire est autorisée à ouvrir une buvette le samedi 5 septembre 2026 de 14h à 18h00 dans la salle Clovis Deffrenne à l'occasion de la journée des associations.

Article 2 : La pétitionnaire pourra servir des softs et bières.

Article 3 : l'autorisation accordée est personnelle et incessible.

Article 4 : Le présent document devra être affiché sur le site.

Article 5 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire général de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Baisieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly lez Lannoy, le 26 août 2026
L'Adjoint au Maire délégué,

Benoit VANDYSTADT

10 rue de la Mairie 59390 Sailly-lez-Lannoy Tél : 03 20 20 06 46 Fax : 03 20 66 06 18
service.administratif@saillylezlannoy.fr www.saillylezlannoy.fr